

JOURNAL
HISTORIQUE
ET
LITTÉRAIRE.
DECEMBRE 1774.

PREMIÈRE PARTIE.



A LUXEMBOURG,
Chez les Héritiers d'André Chevalier, vivant Im-
primeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine Apost.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire-Examineur.*

Suite du Catalogue des Livres qui se trouvent
chez l'Imprimeur de ce Journal.

M

In-douze.

- Mémoires pour servir à l'histoire de la Grande-Bretagne, sous les regnes de Charles II. & de Jacques II, avec une introduction depuis le commencement du regne de Jacques II. jusqu'au rétablissement de la Famille roiale, par Mr. Burnet, 3 vol. *La Haye.*
- Mémoires pour servir à l'histoire des Insectes, par Mr. de Reaumur, 5 Tomes en dix parties, grand nombre de figures. *Amsterdam.*
- Mémoires pour servir à l'histoire de Malthe, ou histoire de la jeunesse &c. 2 part. *Utrecht.*
- Mémoires de la Marquise du Fresne, fig. *Amsterd.*
- Mémoires de Théodore-Agrippa d'Aubigné, avec les mémoires de Frédéric-Maurice de la Tour, 2 vol. *Amsterdam.*
- Mémoires de la Régence de Mr. le Duc d'Orléans, durant la minorité de Louis XV. Roi de France, 3 vol. fig. *La Haye.*
- Mémoires très-fidèles & très-exacts des expéditions militaires qui se sont faites en Allemagne, en Hollande & ailleurs, depuis le Traité d'Aix-la-Chapelle jusques à celui de Nimègue, auxquels on a joint la relation de la Bataille de Senef par Mr. le Prince, par un Officier de distinction, 2 volumes.
- Mémoires de Maximilien-Emanuel, Duc de Wirtemberg, contenant plusieurs particularités de la vie de Charles XII. Roi de Suède.
- Mémoires de Messire Roger de Rabutin, Comte de Bussy, Lieutenant-Général des Armées de France, 3 vol. *Amsterdam.*



JOURNAL

HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE.

DECEMBRE 1774.

PREMIÈRE PARTIE.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

Pallas *Reise*, &c. ou *Voïage de Mr. Pallas en diverses Provinces de l'Empire Russe*. A Pétersbourg, de l'Imprimerie de l'Académie Impériale, avec figures. 1774.

DE tous les monuments de la mission des Académiciens qui ont été envoyés dans les diverses contrées du vaste Empire de Russie, & qui ont été depuis peu rappelés dans la Capitale, il n'y en aura point de plus intéressant & de plus instructif que le voïage de Mr. Pallas, dont nous avons parlé en différents tems (Janvier, p. 29. Fév. p. 113. Mars, p. 193 &c.) Il embrasse

également l'histoire naturelle & celle des Peuples qui habitent les lieux qu'il a parcourus , leurs mœurs , leurs usages , leur Religion , ce qu'on peut découvrir de leurs antiquités & de leurs origines. Mr. Gmelin , l'oncle , avoit à la vérité déjà parcouru autre fois la plûpart des païs que Mr. Pallas vient de visiter ; mais il avoit inféré dans ses relations fort peu de choses relatives à l'histoire naturelle , s'étant presque uniquement borné à la botanique ; aucun objet presque n'a échappé à l'attention & à la sagacité du dernier Observateur ; avec cela , dans le tems du voiage de Mr. Gmelin , la Sibérie n'étoit pas aussi accessible dans toute son étendue , aussi habitée & aussi remplie de mines exploitées qu'elle l'est à présent. Mr. Pallas s'est , sûr-tout , attaché à la zoologie , dans laquelle il avoit déjà donné des preuves de sa capacité ; & il a trouvé un vaste champ pour l'exercer en Sibérie & dans l'Asie septentrionale. Voici quelques morceaux de son livre propres à en faire mieux connoître le contenu.

“ Dans le Gouvernement d'Orembourg , la contrée d'Ufa offre un assez grand nombre de monuments d'une Nation qui doit avoir occupé ce païs avant les Baschkires ; dans l'espace d'environ 40 werstes , ou six milles d'Allemagne , depuis Ufa jusqu'aux villages Tartares , Tirmæ & Kalmasch , il y a dans les Metschet , ou maisons de prières , des pierres sépulchrales considérables , avec des inscriptions Arabes & quelques-unes qui paroissent Coptiques. Mr. Krafft en a fourni

une ample description à l'Académie Impériale de St. Pétersbourg, qui la fera probablement entrer dans ses Mémoires. Rytchkow avoit déjà observé dans sa *Topographie d'Orembourg*, qu'avant les Baschkires, il y a eu dans ces quartiers des Hongrois (Madfchares,) des Bulgares & des Rumans. Les inscriptions Arabes peuvent venir du tems des Tartares; mais on ne voit pas d'où viendroient les Coptiques. Une vraie curiosité encore, ce sont des rennes sur les plus hauts sommets de la partie occidentale du Mont-Ural, (mot qui signifie une *ceinture*.) La même montagne a plusieurs grandes cavités & grottes, dans l'une desquelles les murs intérieurs de rochers sont couverts de stalactes, en forme de grappes de raisin. „

Mr. Pallas décrit ensuite une montagne qu'un coup de foudre a embrasée, & dont le spectacle est des plus frappants. Il a aussi rencontré un moulin à eau de l'invention des Baschkires, dont la simplicité & l'utilité mériteroient qu'il fût connu & employé ailleurs.

Dans la Province d'Issét, où il y a de très-belles prairies, on trouve des Baschkires propriétaires de 100, de 2 à 300 & jusqu'à 1000 chevaux. Ils ont aussi quelquefois des chameaux, mais en petite quantité. Mr. Gmelin avoit parlé d'un *beurre de pierre*, qu'on recueille sur les rochers d'alun; mais il n'en avoit donné qu'une idée confuse que Mr. Pallas a rendu distincte. La terre dont on fait la porcelaine se trouve en

abondance dans la même Province d'Issét : & il n'y a pas long-tems qu'on y a ouvert la mine d'argent, dite Kukufcha. Le bon métal y contient dans un quintal 10 à 24 livres de cuivre, $\frac{1}{4}$ jusqu'à $1\frac{1}{2}$ lot d'argent fin; de forte que 100 puds (4000 livres) de bon métal donnent environ 2 liv. d'argent; & le pud (40 livres de métal) coûte sur la place 8 à 10 copickes (8 à 10 sols de France.) La gomme de l'arbre nommé *Lerchenbaum*, (la mélese,) quand elle est fraîche, ne le cède à aucun égard à la meilleure thérebenthine de Venise. Quand elle vient à durcir & à brunir, elle ressemble assez à la gomme d'Arabie & du Sénégal; & elle est connue en Russie sous le nom de *gomme d'Orembourg*.

En Sibérie, les femmes détachent l'écorce blanche des jeunes bouleaux, la font bouillir dans de l'eau, & s'en servent pour teindre leur laine filée d'une belle couleur brune. Le district de Catharinenbourg offre de très-beau marbre, blanc comme neige, & à demi-transparent, qui se laisse très-bien polir, aussi-bien qu'un marbre gris avec des veines & taches blanches, qui reçoit de même le poli le plus éclatant.

La suite pour l'ordinaire prochain.



Idylles par Mr. Berquin. A Paris chez De-
lailain & Monori. 1 vol. in-8°. 1774.

CES Idylles font au nombre de douze, dont six font imitées de Gesner, une d'un autre Poëte allemand, une d'un Auteur italien, quatre font de l'invention de Monsieur Berquin. Il y en a qu'on lit avec plaisir : c'est le vrai ton des Pastorales ; le simple, le naturel, le tendre, le délicat caractérisent la plume du Théocrite françois ; s'il avoit été par-tout également sage & qu'il n'eût pas mêlé aux plaisirs innocens de la vie champêtre quelques images où l'on voit immoler les mœurs, nous aurions la satisfaction de pouvoir l'admirer sans réserve. Nous choisirons deux de ces Idylles, qui nous ont paru les plus propres à nourrir le sentiment : on trouvera même dans la première des choses bien dignes de la Philosophie la plus grave.

• LES DEUX TOMBEAUX.

Le Voyageur & le Berger.

LE BERGER.

Que fais-tu, Voyageur ?

LE VOYAGEUR.

Je cherchois un ombrage,
Et vois ce qu'en ces lieux j'ai trouvé sous mes
pas,

D'une colonne, éparse en mille éclats,
Le marbre enseveli sous la ronce sauvage.

LE BERGER.

C'est un tombeau détruit.

LE VOYAGEUR.

Tiens, dans ce lac fangeux,
Ne vois-je pas encore une urne renversée ?
Allons-y.

LE BERGER.

La retirant du boubier.

La voilà.

LE VOYAGEUR.

En la considérant avec effroi.

Que vois-je ? justes Dieux !
Quelle scène d'horreur sur ce vase est tracée !

Le feu dévorant les hameaux ,
Les enfants écrasés sous les pieds des chevaux ,
De morts & de mourants les campagnes jonchées,
Et le long des sillons, le sang , à grands ruis-
seaux,

Roulant les moissons arrachées.

(*Il rejette l'urne avec un mouvement
d'indignation.*)

Celui, de qui la tombe aime à se surcharger
De ces peintures inhumaines,
N'est sûrement pas un berger.

LE BERGER.

C'est un monstre. La paix faisoit fleurir ces plaines,

Le cruel vint les ravager.

L'homme y respiroit libre, il l'accabla de chaînes.

Tel qu'on voit un loup affamé
 S'élançer, en hurlant, sur des troupeaux timides;
 Contre un peuple ingénu, paisible & désarmé,
 Il tournoit, à grands cris, ses armes homicides.
 Les mains teintes encor du sang de nos ayeux,
 Croyant éterniser sa funeste victoire,
 Lui-même, il s'éleva ce monument pompeux.
 Il vouloit, l'insensé ! que nos derniers neveux
 Pussent maudire sa mémoire ;
 Et voilà cependant son tombeau renversé :
 Voilà dans le borbier sa cendre croupissante ;
 L'insecte le plus vil rampe sans épouvante
 Le long de son glaive émouffé.

Le souvenir de ses excès impies
 Est tout ce qui survit de sa folle grandeur.
 Sans qu'une voix, au Ciel, s'éleve en sa faveur,
 Ses Mânes criminels sont en proie aux furies,
 Tout mort qu'il est, son nom est en hor-
 reur.

Non, quand on m'offriroit la puissance suprême,
 S'il me falloit l'acheter à ce prix,
 J'aime mieux vivre en paix avec moi-même,
 Et n'avoir pour tout bien que deux seules brebis ;
 Encore aux Immortels irois-je en offrir une,
 Pour les remercier de mon humble fortune.

LE VOYAGEUR.

Eloignons-nous, Berger. Ces objets odieux
 Ont pénétré mon cœur d'une tristesse amère.

LE BERGER.

Eh bien, suis-moi. Si la vertu t'est chère,
 Un plus beau monument va s'offrir à tes yeux.

LE VOYAGEUR.

Est-ce d'un autre Roi ?

LE BERGER.

C'est celui de mon pere.

(Il le conduit alors, par de rians sentiers,
Vers une paisible chaumière,
Qu'ombrageoient, en berceau, de grands arbres
fruitiers.)

LE VOYAGEUR.

Les beaux lieux, mon ami! mais, vois, la nuit
s'avance.

Il ne me reste qu'un moment,
Hâtons-nous vers le monument.

LE BERGER.

Jette les yeux sur cette plaine immense,
Vois-tu ces vignobles féconds,
Les troupeaux dispersés sur ces gras pâturages?
Vois-tu ces bords couverts de fertiles moissons,
Et ces jardins & ces bocages?
Voilà le monument que mon pere a laissé.
Nos champs, ravagés par la guerre,
N'offroient qu'un sol désert de ronces hérissé;
Il vint, & l'abondance enrichit cette terre.
Trop sage pour chercher de frivoles honneurs,
Il creusa son tombeau sous cette informe pierre;
Mais tous les jours nous la couvrons de
fleurs:
Des Dieux, par ses bienfaits, il fut l'auguste
image,
Il recevra comme eux notre éternel hommage,
Et ses autels sont dans nos cœurs.

Nous renvoions à l'ordinaire ~~prochain~~
l'Idylle des petits Enfans.

Oraison funèbre de très-haut , très-puissant & très-excellent Prince Louis XV, le bien-aimé , Roi de France & de Navarre, prononcée dans l'Eglise de Notre-Dame de Paris le 7 Septembre 1774. Par Messire César-Guillaume de la Luzerne , Evêque Duc de Langres, Pair de France. A Paris, de l'Imprimerie de Guillaume Desprez , ruë St. Jacques. in-8°.

A Près l'excellent discours de Mr. de Senez, dont nous avons rendu compte dans nos derniers Journaux, il en a paru d'autres sur le même sujet, dont plusieurs ont perdu beaucoup dans la comparaison. Ceux qui ont prétendu lui égalier celui de Mr. de Boismont, ont sans doute plus de goût pour le brillant que pour des beautés réelles : on s'entretient encore tous les jours à Paris de quelques morceaux de l'Oraison du Prélat qui réunissent le tendre, le sublime, le fort avec cette exactitude & cette précision qui ont coutume d'échapper à l'Orateur à mesure qu'il s'éleve (*). Cependant

(*) Tel est entre autres ce début si touchant & si littéralement vérifié, où Mr. de Senez rappelle qu'il prêcha le Jeudi Saint devant le feu Roi; le texte de son Sermon étoit alors celui-ci : *Adhuc quadraginta dies & Ninive subvertetur.* La mort du Roi est arrivée en effet, quarante jours après, du 31 Mars au 10 Mai. Ce concours de circonstances a fourni ce morceau si pathétique, dont nous avons parlé, & qui a mis tant d'intérêt dans l'exorde du discours.

Mr. l'Evêque de Langres vient d'enlever tous les suffrages dans le discours prononcé à la cérémonie du catafalque ; le texte est celui-ci : *Filius qui nascetur tibi , erit vir quietissimus . . . & pacificus vocabitur. Le fils qui naîtra de vous sera un Prince très-moderé , & il sera appelé le pacifique.* Le texte annonce la manière dont l'Orateur a envisagé son sujet , & ce n'est pas assurément la moins intéressante ; un Prince ami de la paix , est un présent du Ciel qu'il n'accorde pas toujours aux hommes. Le portrait de Louïs ramène toujours ce caractère particulier ; l'Auteur le puise dans tous les différents traits que présente sa vie & qu'il rapproche avec art. Nous nous contenterons de citer une partie de l'exorde : “ Si le Domi-
 „ nateur-Suprême qui tient dans sa main les
 „ cœurs des Rois , & qui les dirige où il lui
 „ plaît , eût daigné révéler à Louïs XIV expi-
 „ rant , comme il le manifesta autrefois à Da-
 „ vid , quel seroit le successeur qui alloit s'af-
 „ feoir sur son trône , il lui eût annoncé
 „ ce caractère modéré & pacifique qui rendit
 „ Salomon célèbre , la Judée florissante , &
 „ les Nations voisines , tranquilles & heu-
 „ reuses. Il lui eût dit : J'ai fait de vous
 „ comme du fils de Jessé un puissant guer-
 „ rier ; j'ai donné plus d'une fois à votre
 „ bras la force de dissiper les Nations liguées
 „ contre vous ; j'ai agrandi votre Domina-
 „ tion , & je l'ai étenduë du fleuve jusqu'à
 „ la mer. J'ai conduit vos flottes , & je les
 „ ai fait respecter dans les climats où le

„ nom de votre peuple étoit à peine con-
 „ nu ; j'ai fait fervir vos péchés à votre
 „ instruction , & votre pénitence à ma gloire ;
 „ j'ai affligé votre vieillesse par des fléaux , &
 „ dans votre peuple & dans vos enfants ; &
 „ j'ai accordé à votre cœur le courage qui
 „ soutient les épreuves ; enfin , je vous ai
 „ fait un regne long & le plus glorieux de
 „ tous ceux de votre Monarchie. Mais pour
 „ ce jeune enfant que vous tenez entre vos
 „ bras , je mettrai dans son sein , comme
 „ dans celui du fils de David , un cœur
 „ modéré & ami de la paix ; j'éteindrai par
 „ ses mains ces rivalités que vous avez allu-
 „ mées ; & je le rendrai le pacificateur des
 „ peuples dont vous avez été l'effroi ; j'éten-
 „ drai dans son Empire les sciences que
 „ vous y avez appellées , les arts que vous
 „ avez fait éclore , le commerce que vous
 „ avez fait fleurir ; & je porterai sa Nation
 „ à un degré de splendeur & d'opulence
 „ qu'elle n'a jamais atteint ; je conduirai
 „ du fond du Nord les Souverains auprès
 „ de son trône pour admirer sa sagesse &
 „ sa magnificence , & après un regne long
 „ & florissant , je le réunirai à vous , regretté
 „ de son Peuple , & des Nations mêmes qui
 „ furent toujours les ennemis de sa Monar-
 „ chie. „

Un autre Discours funèbre prononcé dans
 l'Eglise de Toulouse , le 7 Septembre , par
 Mr. l'Abbé de Vanmalle , Grand-Vicaire ,
 mérite aussi d'être distingué de la foule. On
 y trouve des détails heureux , des réflexions

solides , & sur-tout le sentiment qui est l'ame de l'éloquence & que rien ne supplée. Nous transcrivons ce morceau où après avoir parlé des différentes guerres qui ont éclaté sous le dernier regne , l'Orateur passe à la dernière : “ Quel homme eût pû prévoir
 „ qu'un Electeur de Brandebourg braverait
 „ la France , l'Autriche , l'Empire , la Russie ,
 „ la Suède armées pour le contenir ? Que
 „ son génie vainqueur de ces Puissances ,
 „ passant dans l'ame de ses Alliés les rendroit
 „ invincibles comme lui ; & que l'Autriche
 „ qui n'avoit pû , par 200 ans de guerre &
 „ de combats , affoiblir la France , la met-
 „ troit par son union avec elle sur le pen-
 „ chant de sa ruine. François ! voulez-vous
 „ connoître la véritable cause de vos désaf-
 „ tres ? Ce n'est ni le fer de nos ennemis ,
 „ ni l'habilité de leurs Généraux , qui ont
 „ causé nos malheurs. N'en accusons pas
 „ même nos Soldats ; leur courage fut tou-
 „ jours le même ; mais notre luxe , notre
 „ mollesse , notre fureur pour les plaisirs ,
 „ voilà l'ennemi qui nous a vaincus ; c'est
 „ au sein d'une Cour voluptueuse , c'est au
 „ milieu de nos Villes corrompues que s'est
 „ formée la foudre qui a consumé nos Flot-
 „ tes & nos Armées. „



Philosophische Abhandlung &c. *Dissertation philosophique sur quelques causes de la décadence de la Religion.* Sans date ni lieu d'impression. in-8°.

L'Auteur de cette Dissertation n'attribuë la décadence de la Religion ni aux raisonnemens des Incrédules, ni aux événemens peu favorables à ceux qui étoient ses plus zélés défenseurs, ni à la conjuration formée pour son anéantissement par la faction philosophique ; mais précisément à la mauvaise conduite & au dérèglement des Chrétiens. " On se récrie , dit-il , contre les efforts & „ les attentats des Incrédules de nos jours ; „ on se prend à eux de ce que la Religion „ perd tous les jours de son étenduë & de „ son autorité ; on les regarde comme des „ espèces de démons sortis de l'enfer pour „ détruire l'Évangile. Point du tout ; il n'y „ a des Incrédules , que parce qu'il y a de „ mauvais Chrétiens, ou plutôt , parce qu'il „ n'y en a presque point d'autres. Les Incré- „ dules ne forment pas une nation séparée ; „ ils ne viennent point de climats étran- „ gers ; ils naissent au sein des différentes „ sociétés chrétiennes ; ils y sont élevés ; & „ lorsque leur raison vient à se développer , „ voiant le relâchement , la tiédeur , l'indif- „ férence , le mépris même pour la Religion „ qui regnent parmi ceux qui la professent ,

„ il leur est aisé de trouver de la force dans
 „ les difficultés qu'on forme contre une doc-
 „ trine qui ne sert de rien à ceux qui la
 „ soutiennent avec tant de chaleur , puis-
 „ qu'elle ne les rend pas meilleurs, qu'elle
 „ ne les empêche pas d'afficher les vices
 „ que leur Chef a proscrits , & de faire
 „ consister tout leur Christianisme dans un
 „ culte , auquel ils vaquent avec beaucoup
 „ de nonchalance. „ Pour donner à cette
 idée plus d'étendue & la généraliser autant
 qu'elle peut l'être , l'Auteur l'étend jusqu'aux
 Ministres de la Religion & prétend que
 bien loin de la soutenir , ils en affoiblissent
 les droits , non-seulement par le désordre de
 leur conduite , mais encore par un Scepti-
 cisme philosophique qui les éloigne eux-
 mêmes de cette ferme créance qu'ils prê-
 chent aux autres. A travers tous ces raison-
 nemens on voit que l'Auteur ne fait ou ne
 veut pas faire attention à une observation
 fort simple ; c'est que ce Scepticisme & ce dé-
 réglement de mœurs si contagieux & si gé-
 néral , qui déréduisent la Religion , sont eux-
 mêmes une suite des efforts & des artifices
 des Incrédules dogmatifans. Si l'irréligion a
 pénétré jusques dans le Sanctuaire , si les
 mœurs ont souffert une dévastation géné-
 rale ; ce sont les discours , ce sont les écrits
 trop autorisés & trop répandus des Coryphées
 de la Philosophie qui ont opéré cette triste
 révolution : en se prenant à eux du mal
 qu'ils ont fait , on ne fait que remonter des
 effets à la cause. Nous ne disconvenons pas

au reste du mauvais effet que produisent à l'égard de la Religion les crimes de ses enfans ; nous sentons également la force de l'excellent argument que forme en faveur de la Foi la sainteté de la vie ; nous disons avec le Philosophe de Genève : “ Une der-
 ,, nière ressource à employer contre l'Incré-
 ,, dule , c'est de le toucher , c'est de lui
 ,, montrer un exemple qui l'enchaîne & de
 ,, lui rendre la Religion si aimable qu'il ne
 ,, puisse lui résister Quel argument
 ,, contre l'Incrédule que la vie d'un Chré-
 ,, tien ! Y a-t-il ame à l'épreuve de celui-
 ,, là ? Quel tableau pour son cœur , quand
 ,, ses amis , ses enfans , sa femme concou-
 ,, rent tous à l'instruire en l'édifiant ! quand
 ,, sans lui prêcher Dieu dans leurs discours ,
 ,, ils le lui montrent dans les actions qu'il
 ,, inspire , dans les vertus dont il est l'Au-
 ,, teur , dans le charme qu'on trouve à lui
 ,, plaire ! quand il verra briller l'image du
 ,, Ciel dans sa maison ! quand une fois le
 ,, jour il sera forcé de se dire : Non , l'hom-
 ,, me n'est pas ainsi par lui-même , quelque
 ,, chose de plus qu'humain regne ici . ,,
 Diroit-on que J. J. Rousseau parle ici com-
 me l'Apôtre S. Pierre : *Conversatiorem ves-*
tram inter gentes habentes bonam , ut ex
bonis operibus vos considerantes glorificent
Deum in die visitationis, 1. Pet. 2. 15.



Lettres critiques , mêlées de Poësie. A Berlin. 1774.

C'Est un recueil qui amuse & qui instruit. Il y a des Fables qui sans avoir les graces de celles de la Fontaine & de la Motte , renferment des leçons très-sages & cependant très-négligées. En voici une qui paroît fort à propos dans le tems où les voyages sont devenus d'un goût général , quoique l'on ne soit pas généralement en état d'en profiter.

L'ANE VOYAGEUR.

Du tems que les bêtes lisoient ,
 (Ce tems est plus voisin du notre qu'on ne pense ,)
 Un âne avoit appris qu'aux gens qui voyageoient ,
 Le Ciel accordoit la science.
 Le voilà cheminant par monts & par vaux ,
 Trottant , courant d'un pas agile ;
 Toujours dans des sentiers nouveaux.
 Où vas-tu , dit un bœuf , qui trouva l'imbécille ?
 Je voyage . . . Toi . . . Pourquoi non ?
 Les voyages font l'homme habile.
 Tais-toi , mon pauvre Aliboron ,
 Reprit le bœuf : ton erreur est extrême.
 Si tu n'observes pas , si tu ne réfléchis ,
 Que te servira-t-il de changer de Pays.
 Tel qui n'a que deux pieds a voyagé de même.

L'Écriture nous dit que les Sages observent avec une délicieuse curiosité les merveilles de la nature & tout ce qui sort des mains toutes-puissantes du Créateur ; mais que les imbécilles & les fots n'y connoissent rien (*) : s'ils restoient chez eux ils pourroient s'occuper peut-être de choses auxquelles ils seroient moins ineptes.

(*) *Delectasti me , Domine , in facturâ tuâ , & in operibus manuum tuarum exultabo. Vir insipiens non cognoset & stultus non intelliget hæc. Psal. 91.*

Lettre d'un Théologien à l'Auteur du Dictionnaire des trois Siècles. A Berlin. 1774.

C E prétendu Théologien est un embryon de la nouvelle Philosophie , occupé à vérifier ce que Mr. Sabatier (a) avoit prédit dans la Préface de son excellente critique. “ Déjà nous entendons les noms de *polisson* ,

(a) Le Journal Encyclopédique , Janvier 1774 , p. 35 , attribué à l'Auteur des *trois Siècles* le nouveau *Di. hist. portatif par une société de gens de Lettres*. Mais il paroît certain que ces deux ouvrages ne sont pas du même Auteur. Les articles *Lavocat* , *Lafitau* , *Lami* &c. &c. du Dictionnaire sont réfutés dans les *trois Siècles*. D'ailleurs , Mr. Sabatier ne peut avoir fait le Dictionnaire sans se donner pour un Philosophe inconséquent qui prêche le bien & le mal , le faux & le vrai du même ton & avec la même assurance.

„ de *scélérat* , de *monstre* &c. retentir aux
 „ oreilles de ceux que ces honnêtes qualifi-
 „ cations n'étonnent point : ils ne borneront
 „ sans doute pas là leur vengeance. Les
 „ subalternes feront mis en œuvre ; les
 „ libelles fabriqués dans l'obscurité seront
 „ confiés à des mains aussi viles que zélées
 „ pour être distribués dans le Public ; des
 „ valets à gage s'efforceront de déclamer
 „ contre nous dans les cafés, dans les pro-
 „ menades , dans ces lieux où la compagnie
 „ s'assemble pour débiter des oracles & dîner
 „ à quinze sols ., Si Mr. Sabatier se piquoit
 de posséder l'esprit prophétique , il auroit
 assurément lieu de faire valoir ses préten-
 tions ; il ne pouvoit deviner plus juste. C'est
 ici la centième brochure qui déchire les *trois*
Siècles , qui n'en circulent pas moins dans
 le monde & se reproduisent par des impres-
 sions & des éditions nouvelles. Pour juger du
 talent que notre Théologien a pour les inju-
 res , il suffit de lire l'épigramme du livre. On y
 trouvera que Mr. Sabatier est un *lourd frêlon* ,
 un *méchant imbécille* , un *insecte orgueilleux*
 &c. Après ce début on ferme le livre , & on
 rougit pour la Philosophie qui ne dédaigne
 point de pareils apologistes : mais si l'on a la
 patience de lire encore , on trouvera que les
trois Siècles sont écrits d'un *style de laquais* ,
 que l'Auteur n'a jette que des *cris impuis-*
sans , que ses *fureurs* sont *bisarres* , que c'est
 un *monstre barbare qui pousse des clameurs*
insolentes , un *obscur blasphémateur* &c. Tout

cela avoit déjà été dit, mais le fond des injures n'est pas inépuisable ; & quand on ne peut plus inventer, il faut bien imiter, à moins qu'on ne veuille prendre le parti de se taire. St. Jérôme regardoit comme la plus grande preuve d'imbécillité l'impuissance de dire quelque injure nouvelle & l'obligation de répéter celles des autres (b). Les Philosophes doivent s'intéresser à la proscription de ce sentiment du saint Docteur, comme très-injurieux à leurs productions les plus chéries.

(b) *In tantum imperiti, ut ne maledicta quidem propria habeant ; alienis vocibus blasphemant.*
Proc. L. I. Comm. in Jer.

Sur la fin du Ministère de Mr. l'Abbé Terray on a construit dans le jardin de l'Infante au Louvre une machine qui excite la curiosité : c'est un miroir ardent dans le goût de celui d'Archimède. Il y a deux grandes glaces vis-à-vis d'une petite, qui rassemble les rayons, & les renvoie échauffés par le soleil & l'esprit-de-vin. Il fond, à huit pieds de distance, toutes sortes de métaux en un tems court & proportionné à la dureté de chaque métal. Le Sr. de Bernieres, qui est l'inventeur de cette machine, croit qu'en la perfectionnant elle pourroit être d'une grande utilité ; qu'elle serviroit à l'attaque & à la défense des Places, à brûler des Vaisseaux dans un combat naval, &c. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle met les métaux en fusion, pourvu que le soleil soit élevé sur l'horison ; on en peut faire principalement usage depuis onze heures du matin jusqu'à une heure. Mr. de Trudaine, Intendant des Finances, l'a achetée quinze mille livres.

L'Académie des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles tint le 14 d'Octobre son Assemblée pour la distribution des Prix. Elle adjugea celui de la seconde des trois Questions, proposées le 13 Avril 1773, à un Mémoire latin de Mr. Heylen, Professeur en Philosophie à Louvain : le sujet étoit de donner une *Description abrégée des principales rivières qui arrosent les Pays-Bas ; discuter les changemens arrivés à leurs lits ; narrer les travaux entrepris en différens tems, soit pour rendre ces rivières plus navigables, soit pour établir une communication entre-elles & différentes Villes ou Cantons, jusqu'au regne de Charles-Quint.* La troisième Question étoit : *Si la pratique des enclos, tels que la nature du terrain en admettra, adoptée en Angleterre, est avantageuse aux défrichemens ; & en général quel est le moyen le plus expéditif de fertiliser les terres nouvellement défrichées.* Le Prix en a été adjugé à un Mémoire Flamand du Sr. François de Coster, demeurant à Anvers. Mgr. notre Gouverneur-Général a autorisé l'Académie à en accorder un second de même valeur au Mémoire françois de Don Robert Hickmann, Religieux de l'Abbaye de Saint-Hubert en Ardenne. L'*Accessit* a été adjugé à un Mémoire aussi écrit en françois, & dont l'Auteur est Mr. de Launay, Avocat au Conseil-Souverain de Brabant. Les deux premiers de ces Mémoires répondoient le mieux à la partie pratique & la plus intéressante de la Question, le premier relativement aux Bruyères en Brabant, & le second à l'égard de celles qui se trouvent dans la Province de Luxembourg. Le troisième avoit particulièrement rempli les vûes de l'Académie quant à la partie théorétique de la même Question.

L'Académie avoit proposé pour sujet de la première Question : *Quels sont les principaux changemens que l'établissement des grandes Abbayes aux Pays-Bas dans le septième siècle, & l'invasion des Normands dans le neuvième, ont apportés à nos mœurs, à notre police & à nos usages ?* Mais, comme aucun des Mémoires, qui

lui ont été adreſſés, n'a répondu à cette Queſtion d'une manière ſatisfaiſante, elle a réſolu de l'abandonner, & de propoſer pour les Prix qu'elle diſtribuera le 14 Octobre 1775, les deux Queſtions ſuivantes :

I. *Quels ſont les Monumens qui nous reſtent des Romains, tant dans la partie des Pays-Bas, poſſédée aujourd'hui par les Maisons d'Autriche & de France, que dans le Pays de Liège, avec une deſcription de ces Monumens?*

II. *Quels ſeroient les moyens de perfectionner dans les Provinces Belgiques la laine des Moutons?*

Les Mémoires écrits en latin, françois, ou flamand, doivent être remis avant le 16 Juillet 1775 à Mr. Gérard, Secrétaire de Sa Maieſté & de l'Académie.

Dans la même Séance, l'Académie a élu Membre étranger Mr. Henri van-Wyn, Docteur en Droit, Conſeiller-Penſionnaire de la Ville de la Brille, &c. Et Son Alt. Royale a approuvé ce choix.

Voici une anecdote que nous préſentons à des hommes qui n'ont point d'autre emploi que leurs études, ni d'autres richèſſes que leurs Livres, & qui pourroient être tentés de n'être pas contents de leur fort. " Mr. du Rier avoit une qualité bien précieufe dans tous les états, mais plus eſſentielle à un homme de Lettres, celle de ſavoir être pauvre; qualité ſans laquelle il n'y a rien de ſolide, ni dans le courage d'eſprit, ni dans l'honnêteté des mœurs. L'étrainte médiocrité, où il étoit réduit, ne l'avoit point aigri & ne l'avoit point humilié, parce qu'il ne connoiſſoit ni l'orgueil qui s'irrite d'une mauvaſe fortune, ni la vanité qui en rougit. Il s'étoit retiré dans un petit Village près de Paris; & quand ſes amis l'y alloient voir, ils lui trouvoient la même liberté d'eſprit & la même ſérénité que s'il avoit nage dans l'opulence. ,,

" Un beau jour d'été, dit Vigneul de Marville, nous allâmes pluſieurs enſemble lui ren-

*Modò fit
mihi mensa
tripes &
concha salis
puri. H.*

„ dre visite. Il nous reçut avec joie , nous parla
„ de ses deslèins , & nous montra ses ouvrages.
„ Mais ce qui nous toucha , c'est que ne crai-
„ gnant pas de nous montrer sa pauvreté , il
„ voulut nous donner une collation. Nous nous
„ rangeâmes sous un arbre ; on étendit une
„ nappe sur l'herbe ; sa femme nous apporta du
„ lait & lui des cerises , de l'eau fraîche & du
„ pain bis. Quoique ce régal nous semblât très-
„ bon , nous ne pûmes dire adieu à cet excel-
„ lent homme sans pleurer de le voir si maltraité
„ de la fortune , sur-tout dans la vieillesse &
„ accablé d'infirmités. „ C'est à ces traits qu'un
homme de Lettres sent le prix d'un état qui dans
le malheur a des ressources si consolantes , &
qui élève si doucement une ame au dessus de
l'adversité. --- On raconte de Mr. Corbinelli , qu'un
jour qu'un homme assez bien mis lui demandoit
l'aumône , il répondit avec gaieté : *vous me prevenez , j'allois vous faire la même chose.* Nous con-
noissons un Littérateur qui fait souvent la même
réponse à ceux qui sollicitent son impuissante
charité.

Le mot de la première Enigme du mois
passé s'explique par la *Danse*. Celui de la
deuxième par la *Lune*.

E N I G M E.

*Quoique je suis d'une couleur grisâtre,
Je blanchis plus blanc que le plâtre.
Je sers à rappeler l'irrévocable loi
Tous les ans dans un jour de fête,
Que tôt ou tard chacun s'apprête
A devenir semblable à moi.*



NOUVELLES POLITIQUES.

R U S S I E .

PETERSBOURG (*le 25 Octobre.*) Le Major Müffel, du Régiment de Hussars du Colonel Drewitz, arriva ici, la semaine dernière, avec la nouvelle que le fameux Pugatchew, Chef des révoltés du Gouvernement d'Orembourg, avoit été totalement défait près de Czaritchinski; & d'après le rapport de cet Officier l'on avoit tout lieu d'espérer, que les rebelles des Gouvernemens de Casan & d'Orembourg seroient bientôt entièrement soumis, & leur Chef fait prisonnier. En effet, un Courier, dépêché de Sinbirsk par le Feld-Maréchal Comte Pierre de Panin, vient d'apporter à la Cour l'important avis, que Pugatchew est enfin entre les mains des Troupes de Sa Majesté, & qu'on le transporte chargé de chaînes à Sinbirsk. Trente de ses gens, malheureux restes de son Armée, l'ont eux-mêmes remis près de Jaizkoi-Gorodin au Prince de Gallitzin, pour se tirer par leur soumission de l'extrémité où ils avoient été réduits par nos Troupes, jusqu'à manquer de toute subsistance.

L'on répare tous les chemins depuis cette résidence jusqu'à Moscou, & l'on fait des préparatifs pour la réception de l'Impéra-

trice & de la Cour dans toutes les Villes de passage , particulièrement à Novogrod & à Twer , où elles feront quelque séjour.

On continuë à afsûrer que la ratification de la paix est arrivée. Elle a souffert d'abord de grandes difficultés ; les personnes qui occupent les premiers postes à Constantinople , infistoient sur la continuation de la guerre ; mais le Sultan a jugé que cela étoit difficile , & il a mieux aimé ratifier le Traité que de s'exposer aux inconvéniens d'une nouvelle campagne , qui pourroit n'être pas plus heureuse que les autres : il a donné pareillement son aveu aux articles séparés & secrets qui piquent toujours la curiosité , & que l'on ne connoît point encore.

R I G A (*le premier Novembre.*) Le rebelle Pugatchew a fourni sa carrière. Après que les deux braves Officiers. du Régiment des Carabiniers de Pétersbourg , le Lieutenant-Colonel de Michelfohn & le Major de Duve , l'eurent défait le 15 Juillet près de Casan , & qu'ils eurent ainsi délivré cette Ville , ils le poursuivirent avec leurs Corps réunis par les Steppes ou Déserts de Saratow jusques derrière les lignes de Saritzin , & le battirent une seconde fois près de Chornen. Il y étoit accompagné d'un nombreux Corps de ses Partisans , qui furent totalement dispersés , & faits pour la plupart prisonniers : lui-même se sauva avec 100 hommes en se jetant dans le Volga , & passant le fleuve à la nage. Pendant que le Major de Duve fut envoyé à la Cour , pour y porter la nouvelle

de cette dérouté totale des révoltés, Mr. de Michelfohn les fit ferrer & pourfuivre par différens détachemens. Mr. de Lunin, Capitaine aux Gardes, s'est rendu comme courrier à Pétersbourg, pour informer l'Impératrice que Pugatchew, après avoir échappé tant de fois à nos Troupes sur le point de le prendre, est enfin tombé dans la catastrophe, terme ordinaire de pareilles entreprises. Il a été livré par ses gens, le 15 Septembre dernier. En attendant, l'Impératrice avoit déjà recompensé les services signalés de Messieurs de Michelfohn & de Duve. Sa Maj. a élevé le premier au grade de Colonel, lui a fait présent d'une Terre de 600 Païsans, & lui a envoyé une épée d'or, richement garnie de brillans. Mr. de Duve, qui étoit second Major, a été déclaré Lieutenant-Colonel, & gratifié d'une somme de 5000 roubles & d'une Terre de 340 Païsans.

*Fin des articles du Traité de Paix conclu
entre la Russie & la Porte Ottomane.*

XXIV. D'abord après la signature & la confirmation des susdits articles, toutes les Armées Russes qui se trouvent en Bulgarie à la droite du Danube se mettront en marche & repasseront à la gauche du fleuve dans l'espace d'un mois. Lorsque toutes les Troupes auront repassé le Danube, on évacuera le Château d'Hirfowa aux Troupes Turques. Ensuite on commencera à évacuer la Valachie & la Bessarabie en même tems, pour laquelle évacuation est accordé un espace de deux mois de tems; & après que toutes les Troupes se seront retirées de ces deux Provinces, on commencera à remettre aux

Turcs d'un côté la Forteresse de Giurgewo & de l'autre côté Ismail, Kilia, puis Ackerman, à mesure que les garnisons Russes abandonneront ces Places, pour suivre le reste de l'Armée. On a accordé un terme de deux mois pour évacuer ces deux Pays. Après cela l'Armée Russe quittera la Moldavie & retournera à la gauche du Niester; & tous ces lieux-là s'évacueront ensuite pendant l'espace de cinq mois, après la signature de cette paix perpétuelle & de l'affermissement du repos entre les deux Parties contractantes. Lorsque toute l'Armée Russe aura passé à la gauche du Niester, on restituera aux Turcs les Places de Choczim & de Bender; mais uniquement sous la condition, que dans le même-tems, on remettra à l'Empire Russe à perpétuité & en propriété irrévocable le Château de Kinburn avec son territoire, ensemble le coin que les déserts font entre le Bog & le Boristhènes, tel qu'il est stipulé dans l'Article 18. Pour ce qui regarde les Isles de l'Archipel, elles seront restituées par la Flotte & les Armées Russes qui s'y trouvent, dans l'état où elles ont appartenu à la Domination incontestable de la Porte, & cela aussitôt que les arrangemens de ladite Flotte Imp. Russe le permettront; vû qu'il n'est pas possible de fixer ici le tems à cause de l'éloignement des lieux. La Sublime Porte s'oblige, comme une Puissance maintenant amie, afin de hâter le départ de ladite Flotte, de lui permettre de se fournir de tout ce qui lui est nécessaire. Aussi long-tems que les Troupes Russes se trouveront dans les Provinces qui doivent être restituées à la Porte, la Régence & le Gouvernement de ces Provinces demeurera dans l'état où il est actuellement, de façon que la Porte ne pourra point se mêler dans l'administration de ces Provinces, jusqu'au tems marqué pour l'entière évacuation de ces Pays. De manière que les Troupes Russes continueront jusqu'au dernier moment, à se pourvoir de tout ce qui leur est nécessaire pour leur entretien & à jouir de toutes les commodités dont elles jouissent actuellement. Les Troupes de la Porte

ne pourront pas mettre le pied dans les Forteresſes qui doivent être reſtituées, moins encore exercer leur autorité dans les Pays qui leur feront cédés, avant que le Commandant des Armées Ruſſes n'ait donné avis de l'évacuation de chaque Place & de chaque Pays au Commandant nommé à cet effet par la Porte. Les Troupes Ruſſes emporteront avec elles ſelon leur volonté, leurs magaſins de vivres & de munitions de guerre, & ne laiſſeront à la Porte que l'Artillerie Turque qui ſ'y trouve actuellement. Les habitans qui ſont entrés au ſervice de la Ruſſie, de quelque qualité, famille ou pays qu'ils ſoient, d'entre ceux qui doivent être cédés à la Porte, & ceux qui, en vertu des articles 16 & 17, viendront dans l'eſpace d'un an avec leurs familles & leurs biens, à la ſuite des Troupes Ruſſes, ou voudront ſe transporter ailleurs, auront la permiſſion de le faire, & ne pourront en aucune manière en être empêchés, en vertu des ſuſdits articles, auxquels la Porte s'engage à préſent & pour toute la durée de ladite année.

XXV. Tous les priſonniers & eſclaves de quelque dignité, rang & pays qu'ils ſoient, qui ſe trouvent dans les deux Empires, excepté les Turcs qui ont embrasſé la Religion Chrétienne en Ruſſie, & les Chrétiens qui ſe ſont fait Mahométans en Turquie, ſeront mis en liberté d'abord après l'échange de la ratification de ce Traité; auſſi-bien que tous les autres Chrétiens tombés dans l'eſclavage, ſoit Polonois, Moldaves, Valaques, Peloponéſiens, habitans des Iſles, Ruſſes & Turcs ſans exception, qui ſe trouvent dans le même cas.

XXVI. Le Commandant de l'Armée Ruſſe en Crimée & le Gouverneur d'Oczakoff, devront être informés inceſſamment de ce qui les concerne & nommer des perſonnes de confiance pour l'extradition du Château de Kinburn, &c. & donner avis de l'exécution de la choſe à Leurs Excellences, le Feld-Maréchal & le Grand-Viſir.

XXVII. Pour affermir cette paix & cette ſincère amitié entre les deux Cours, elles s'aver-

ront des Ambassadeurs-Extraordinaires, qui confirmeront le Traité arrêté & les ratifications Impériales. Le tems de ces Ambassades sera fixé par les deux Cours de concert. Les deux Ambassadeurs arriveront en même tems sur les frontières, & seront reçus avec les usages & cérémonies pratiquées entre les Ambassadeurs de la Porte & les Puissances de l'Europe.

XXVIII. Après la signature des articles de ce Traité de Paix perpétuelle par le susdit Prince de Reppin &c., & Nissangi Resmi-Achmet-Effendi & Ibrahim-Munib-Reis-Effendi, toutes les hostilités entre les deux principales Armées & les Corps qui en sont détachés cesseront par Mer & par Terre : pour cet effet, on expédiera incessamment des Couriers par-tout où il sera nécessaire.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 26 Octobre.*) Le Grand-Seigneur a donné le poste d'Hospodar de la Valachie au Sr. Alexis Upsilandi, Dragoman de la Porte, qui en a reçu l'investiture des mains du Grand-Visir, & est remplacé par le Sr. Mouroutfi. Mr. Caratsja, qui jouïssoit déjà du titre de Prince de Valachie & qui ne pouvoit en faire les fonctions, à cause de son grand âge, en est dédommagé par une pension de quinze bourses (7500 écus). Ce même jour, Sa Hauteffe disposa de la place d'Hospodar de la Moldavie en faveur du Prince George Gika, qui l'étoit ci-devant de la Valachie. C'est le même qui fut fait prisonnier par les Russes, en 1769, dans les environs de Bucharest & conduit à Pétersbourg. Aiant été remis ensuite en liberté, il avoit établi son séjour près de

Jaffy depuis deux ans. Il doit cette dignité aux bons offices des Cours de Russie & de Prusse ; son fils , âgé de 12 ans , en a reçu l'investiture en son nom , & doit partir d'ici aux premiers jours pour lui en remettre les marques. La Porte informée que ces deux Principautés ont beaucoup souffert pendant la dernière guerre , leur a fait , pour deux ans , une remise du tribut annuel qu'elles font dans l'usage de lui paier. Il résulte de ces arrangemens , qu'il n'a jamais été question d'élire les Princes entre les Boyards de ces Provinces.

Les divisions de la Flotte & des Troupes , qui ont été en Crimée & à Oczakow , aux ordres de Mehemet Pacha , Grand-Amiral de la Mer-Noire , sont rentrées dans ce Port. Il a été expédié à deux Vaisseaux de guerre Russes des passeports , qui les autorisent à se rendre à Smyrne , pour s'y pourvoir des choses dont ils auront besoin.

Le Mufti Duri Zadé a été déposé & est remplacé par Molla-Bey , frere de Halil-Pacha , ci-devant Grand-Visir. Hatif-Zadé a perdu le poste de Grand-Trésorier , que Sa Hauteffe a donné à Devis-Effendi.

Les conditions du Traité de Paix sont encore un secret pour les Sujets de cet Empire , & l'on croit qu'elles ne seront rendues publiques que lorsque toutes les Troupes auront été congédiées. Il paroît que le Gouvernement appréhende que le Peuple ne se porte à quelques excès , lorsqu'il sera instruit des articles de cette Paix humiliante : ce

qui feroit encore plus dangereux , si cette Ville se trouvoit remplie d'une soldatesque effrénée.

DU GRAND-CAIRE (*le premier Octobre.*)
La nouvelle de la Paix conclüe entre la Porte & la Ruffie a répandu ici une joie extrême , que le Public & fur-tout les Négocians ont témoignée par des illuminations & autres réjouiffances. Cette Ville va faire revivre son commerce , interrompu par la guerre. On y avoit ramaffé en magafins une grande quantité de grains qu'on n'ôfoit faire fortir , & qu'on fe prépare actuellement à faire passer dans différens ports de la Méditerranée avec d'autres marchandifes , ainfi qu'on le faifoit avant les troubles.

P O L O G N E .

VARSOVIE (*le 10 Novembre.*) Le Grand-Général de la Couronne a recouvré entièrement le pouvoir fur l'Armée , anciennement attaché aux charges des Grands-Généraux : il ne dépendra ni de la Commission de Guerre , ni du Confeil-permanent. Le Prince Poninski , poffeffeur actuel de la charge de Grand-Tréforier de la Couronne , tâche de fuivre fon exemple , en travaillant à fe mettre également dans l'indépendance , dont cette charge jouiffoit avant l'établiffement de la Commission du Tréfor : mais il éprouve beaucoup de contradictions , & par plufieurs raifons les amis du bien public efpèrent qu'il échouëra. Le Département

ment des Chanceliers a déjà été arrangé sans beaucoup de contestations. --- Depuis quelques semaines l'article des monnoies a été vivement débattu, mais point encore réglé; d'où il est arrivé qu'il ne se fait que peu, ou point d'achats. Les païsans, craignant de perdre sur les espèces, dont le prix n'est point fixé, refusent d'apporter leurs denrées au marché, ou s'ils les y conduisent, ils les mettent à un si haut prix que le peuple a de la peine à se procurer celles qui sont de première nécessité. Enfin tout y est tellement renchéri que l'avoine même est montée de 6 à 11 flor. par boisseau. Ce n'est pas le seul malheur qui accable ce Roïaume. Dès fouris en ravagèrent l'année dernière quelques Provinces, la Podolie & la Volhynie; leur nombre n'est pas actuellement si considérable; mais une quantité incroyable de vers fait encore plus de dégât dans la campagne, en rongant tous les grains & autres productions de la terre. Ces vers, dont il y a deux espèces, sont noirs pour la plupart & de la longueur de plus d'un pouce. On les trouve en plus grand nombre en Samogitie & dans le Palatinat de Rava, où les laboureurs ont été obligés d'ensemencer leurs champs pour la seconde fois.

Il paroît qu'après de longues contestations nos limites vont enfin être réglées définitivement avec les Autrichiens & les Prussiens. Mrs. de Reviczki & Benoît ont donné chacun une Note à notre Ministère,

afin de lui notifier le départ des Commissaires de leurs Cours pour la démarcation. Celle du premier de ces Ministres étoit conçue en ces termes.

L'illustre Délégation, sans égard aux *Preuves & Eclaircissemens*, que le soussigné a eu l'honneur de lui fournir dans sa *Réponse aux Remarques*, & qui ne paroissent plus laisser aucun doute à ce sujet, n'ayant-fait pour toute réplique qu'insister sur l'envoi des Commissaires respectifs & solliciter leur départ, le soussigné, quoique persuadé de l'inutilité de cette démarche avant que les principales difficultés soient applanies à Varsovie, n'a pas manqué cependant de faire parvenir à sa Cour la Note, qui lui a été remise le 27 Septembre, & dans laquelle l'envoi desdits Commissaires étoit envisagé comme une *condition essentielle* du Traité de Cession. La Cour Impériale & Royale, n'ayant rien plus à cœur que d'accomplir inviolablement ce Traité dans tous ses points, s'est aussi prêtée aux instances de l'illustre Délégation; & en conséquence les Commissaires Impériaux ont déjà reçu ordre de se rendre sur les lieux pour le commencement du mois prochain, à condition pourtant que l'affaire des limites soit définitivement réglée & terminée pendant la tenue de la présente Diète.

Fait à VARSOVIE le 22 d'Octobre 1774.

(Signé) B. REVICZKI.

La Note du Ministre de Prusse étoit de la teneur suivante.

Le soussigné Ministre de S. M. le Roi de Prusse, après avoir remis sa Réponse à l'illustre Délégation aux Remarques faites par elle sur la Carte géographique, qui désigne les nouvelles limites de Sa dite Majesté, telles qu'elles doivent être selon la teneur du Traité de Cession, s'étoit à la vérité flatté, que cette affaire se seroit terminée ici d'une manière décisive, de sorte que les Commissaires respectifs, qui doivent se transporter au ter-

minus a quo, n'eussent qu'à reconnoître, que les poteaux, placés pour la désignation de ces limites, l'ont été conformément à la Carte sus-mentionnée, & tels qu'elle l'indique : mais le soussigné, ayant vu par la dernière Note de l'illustre Délégation, que les Commissaires de la République doivent se rendre directement aux frontières le 1 Novembre prochain, pour y entreprendre l'arrangement de la démarcation, sans savoir si les instructions, dont ils seront munis, seront de nature à terminer définitivement cet ouvrage, il doit simplement informer l'illustre Délégation, que les Commissaires Prussiens ont ordre de se rendre également au terminus a quo, pour y rencontrer ceux de la République. On se flatte, au reste, qu'on voudra bien ne pas chercher à traîner la conclusion finale de cette démarcation, mais la terminer pendant le cours de cette Diète; d'autant plus que le soussigné ne peut pas cacher à l'illustre Délégation, comme quoi il prévoit, que les délais ultérieurs seroient tout ce qu'il pourroit y avoir de plus pernicieux pour la Pologne, & qu'ainsi le bien de la République exige de s'arranger finalement avec ses Voisins, & conformément aux Cartes qui lui ont été remises.

A V A R S O V I E ce 24 Octobre 1774.

(Signé) G. DE BENOÎT.

L'on ne doute plus de la prise de Pugatichew; c'est Tawaranoff, le confident, le conseiller, l'ami intime de ce rebelle, qui étoit à la tête de ceux qui l'ont fait & livré aux Russes. --- Selon des lettres de Dantzic, la désertion est très-grande parmi les Troupes de la garnison de cette Place qui avoit été considérablement renforcée à cause des circonstances. Il y a des semaines, où l'on a vu désertir jusqu'à 40 soldats; & comme cette Ville n'a plus la facilité de faire des recrues comme ci-devant, la perte doit lui en être plus sensible. --- Il se con-

firme toujours que les Autrichiens ont occupé la partie de la Valachie qu'ils avoient perdue par le Traité de Belgrade, & cette langue de la Moldavie qui confine à leurs acquisitions en Pologne, dont elle faisoit partie autrefois. On continue aussi à assûrer qu'ils mettront garnison dans Choczim, lorsque les Russes évacueront cette Place.

E S P A G N E.

CADIX (*le 27 Octobre.*) Quoique l'arrivée de Muley-Abdenacid, Envoié de l'Empereur de Maroc à la Cour de Madrid, au mois d'Août dernier, eût fait croire que la Paix étoit fermement établie entre l'Espagne & cette Puissance Maure, on vient cependant d'apprendre, qu'après le départ de ce Ministre, parti de Madrid vers la fin de Septembre, l'Empereur a jugé à propos de la rompre : il a voulu à la vérité n'entendre la rupture qu'aux Présides ou Places que S. M. Catholique possède en Afrique, & conserver la Paix par Mer : mais notre Cour ne s'est pas contentée de ce milieu, & elle lui a fait une Déclaration de guerre en forme, en date du 23 de ce mois.

On écrit de la côte de Maroc qu'un Navire Anglois, escorté d'une Frégate, est arrivé dans les premiers jours du mois d'Août à Tanger, & y a ramené Sidi-Tahar-Fenis, que l'Empereur avoit chargé d'une commission pour l'Angleterre. S. M. Britannique a envoyé à cette occasion au Prince Maure

un présent , qui consiste en dix-neuf mortiers à bombe avec leurs affuts , deux mille huit cent cinquante bombes , trente canons de fer aussi avec leurs affuts , quatre caisses de méches , trois mille deux cent boulets , & vingt-cinq ballots contenant des pièces d'argenterie , des instrumens de Mathématique , des sabres , des fusils , des porcelaines , des draps , des toileries & divers autres effets. Sidi-Tahar-Fenis a rapporté en outre deux canons de bronze de vingt-quatre livres de balle , qui ont été fondus en Angleterre. Le principal objet de sa mission étoit la refonte de ces deux pièces d'Artillerie , qui sont le produit de quelques vieux canons , tirés des Arcenaux de l'Empereur. Des lettres de Mogador marquent , qu'il y a eu depuis peu , à une journée de cette Ville , entre les Maures de la Province d'Aha & ceux de la Province de Stouka , une action , dans laquelle ces derniers ont eu le désavantage ; mais qu'on espère que le Pacha Oumiloud , qui avoit d'abord envoyé son fils , & qui étoit ensuite parti lui-même pour appaiser ces troubles , parviendra à les éteindre entièrement. Ils ont été occasionnés par le refus que la Province de Stouka a fait de paier le tribut à l'Empereur. Ce Prince est toujours à Miquenez , où les Négocians de Mogador se proposent de se rendre , pour tâcher d'obtenir une modération sur les droits imposés , & le redressement de quelques griefs relatifs à leur perception.

P O R T U G A L.

LISBONNE. (*le 20 Octobre.*) La santé du Roi est entièrement rétablie. Sa Majesté a déjà fait plusieurs promenades à cheval & a assistée, avec la Famille Royale, au combat des Taureaux. — Le 7 de ce mois, il est arrivé ici un Ambassadeur de Maroc, à bord d'un de nos Vaisseaux de guerre. Ce Ministre aura dans peu sa première audience du Roi, à qui il remettra de magnifiques présents de la part de l'Empereur son Maître.

S U E D E.

STOCKHOLM (*le 14 Novembre.*) Le Roi & la Reine sont revenus le 29 Octobre du Château de Gripsholm en cette Résidence, où la Reine Douairière étoit arrivée la veille avec la Princesse Sophie-Albertine du Château de Friderichshoff. — S. M. a érigé cette Ville Capitale en Evêché indépendant de l'Archevêque d'Upsal, & c'est le Docteur Celsius, connu par son Histoire de Gustave - Vasa & le Poëme épique qu'il a fait sur ce Héros, qui, de Pasteur de l'Eglise Cathédrale, a l'honneur d'être le premier Evêque de Stockholm.

Le bruit courut dernièrement que le Roi avoit rétabli la liberté de la distillation; mais on trouva dans la suite qu'il n'avoit été répandu que par les Marchands de grains, dans la vue de hauffer le prix de

cette denrée , qui en effet monta subitement , & beaucoup . Cependant il y a apparence que cette cherté cessera incessamment ; d'autant plus que rien n'est plus certain que le Roi ne révoquera point la défense de la distillation , qui a procuré à la Nation les avantages les plus étendus & les plus évidens . --- Tous les Mémoires envoyés des Provinces à la Cour étant adressés au Roi , cette uniformité d'adresses causoit une grande confusion dans les Chancelleries . Pour la prévenir , S. M. a ordonné qu'à l'avenir , chaque paquet porteroit l'adresse du département dont ressortoient les choses contenues dans les Mémoires . --- Pour relever le commerce du Levant , qui languit depuis quelque tems , le Roi a affranchi de tous droits de sortie les parfums non préparés . L'exportation des grains continue de se faire par quantités considérables . Outre celle qui a déjà été faite pour la Hollande , on charge actuellement 2500 tonnes de seigle pour la France ; & l'on se propose d'en envoyer une égale quantité en Italie . Une partie de la Nation souhaiteroit que , vû l'abondance actuelle , le Roi permit de nouveau la distillation : mais Sa Majesté , jugeant que le commerce étranger est bien plus avantageux au Roïaume que la consommation intérieure de cette denrée par les boissons fortes , n'a jusqu'ici point voulu y consentir . --- la Fonderie des canons de fer à Hufum est actuellement dans l'état le plus florissant . Les Cours de

Madrid & de Naples ont donné ordre de prendre pour leur compte toutes les pièces qui y feront préparées pendant les deux premières années. Cette Fonderie étoit tombée en décadence, il y a quelque tems; mais, depuis que le Collège de commerce y a redressé certains abus, le débit des pièces qui s'y fabriquent est aussi fort que jamais.

Comme la torture est abolie dans ce Roïaume, on y suppléoit autrefois par de dures prisons pour obliger les criminels à avouer leurs délits. Le Roi défendit cet usage aux Tribunaux après la révolution de 1772. Le Tribunal de la Cour vient de représenter à S. M., qu'il y a dans le País une bande redoutable de voleurs & d'assassins, & que la Justice manque de moïens de contrainte pour obliger ceux qui sont arrêtés à avouer leurs complices, sur-tout depuis la défense d'aggraver la peine de la prison. D'ailleurs la prison quelle quelle soit, paroitra toujours au criminel plus douce qu'une mort cruelle & honteuse, & semble ne pouvoir en aucune façon remplacer les effets de la torture. On s'attend donc que la sagesse du Monarque rétablira ce dernier moïen, en prescrivint des loix propres à en prévenir les abus (*).

(*) Quand on ne pourroit absolument empêcher tous les inconvénients de la torture, seroit-ce une conséquence bien juste de conclure son abolition. Les meilleurs institutions ne sont pas à l'abri des abus & entraînent des inconvé-

D A N N E M A R C K.

COPPENHAGUE (*le 6 Novembre.*)
 S. A. R. Mad. la Princesse Sophie-Frédérique de Mecklenbourg-Gustrow, étant à bord du Vaisseau de guerre le Dannebrog avec une brillante suite & les Personnes de la Cour, arriva à la rade de ce port, le 20 du mois dernier, au soir. Peu de tems après, le Prince Frédéric se rendit à bord du Vaisseau pour y complimenter la Princesse son Epouse sur son heureuse arrivée. Le 21 à trois heures après midi, elle fit son entrée en cette Résidence au bruit du canon & au son des cloches. En descendant de la Chaloupe, Mad. la Princesse Royale fut reçue sur l'escalier par le Prince son Epoux, qui en passant sous un superbe arc-de-triomphe & en traversant le pont,

nients inévitables. Il ne faut pas s'attacher à voir si tel usage est sans quelque mauvais effet, mais à mesurer ces effets sur l'utilité ou la nécessité de la chose. Nous renvoyons à une réflexion insérée dans le Journal de Sept. 2 part. p. 371. Il paroît au reste qu'on peut réussir à écarter de l'usage de la torture tout sujet de reproche : aujourd'hui elle n'est employée dans un grand nombre de Provinces que lorsque la preuve complète ne laisse aucun doute sur l'existence du crime & qu'il ne manque à la procédure que la connoissance des complices & l'aveu du coupable ; avec toujours nécessaire pour absoudre l'équité des Juges aux yeux de la multitude.

couvert de drap écarlate , la conduisit au Palais. Le même jour , la Famille Roïale dîna chez la Reine à deux tables , l'une de 30 & l'autre de 20 couverts. A l'issue du repas , Mr. Quist , Prédicateur de la Cour , bénit le mariage , pendant laquelle cérémonie toutes les cloches recommencerent à sonner. Le soir , il y eut dans la salle des Chevaliers table de gala à 80 couverts & concert , une seconde d'autant de couverts dans la salle des Trabans , outre une troisième de 32. A l'occasion de ce mariage , le Roi créa Chevaliers de l'Ordre de l'Eléphant , le Prince Louis de Mecklenbourg-Schwerin , le Comte de Scheel , le Comte de Wedel-Fries , le Comte de Knuth , les deux Conseillers intimes Baron de Schimmelman & de Schack-Rathlou : Chevaliers de l'Ordre de Dannebrog , les Chambellans Schestedt , Juel , Baron Guldencron & Schindel , le Contre-Amiral Fischer , & les deux Conseillers de Conférence Schultz & Carstens. Outre cette promotion , Mr. Owe Guldberg , Secrétaire effectif du Cabinet de S. A. R. le Prince Frédéric , est nommé Secrétaire intime de Cabinet de S. M. Le Roi a aussi institué deux nouveaux Ordres uniquement pour les Personnes de sa Famille.

Il a été publié une Ordonnance du Roi , en date du 15 Octobre , qui règle le rang & les titres , qu'on doit donner aux Personnes de la Maison Roïale dans les prières publiques & autres occasions. Elle porte en substance : “ I. Que les Fils & Filles du Roi , auront le titre d'Altesse Roïale : II. Que

„ les Fils & Filles du Prince Roïal (Fils
 „ aîné du Roi) auront le même titre. III.
 „ Que les Fils ou Filles d'un Prince Héré-
 „ ditaire (qui n'est pas le premier Héritier
 „ de la Couronne , tel que le Prince Fré-
 „ deric , Frere puîné du Roi) auront sim-
 „ plement celui d'Altesse , qui sera aussi
 „ donné aux autres Descendans mâles d'un
 „ Prince Héritaire. IV. Que l'Epouse d'un
 „ Prince portera le même titre que son
 „ Epoux.

La vie du fameux Norvégien , Christian-
 Jacobsen Drachenberg , qui mourut en 1772 ,
 âgé de cent quarante-six ans , vient d'être
 imprimée ici en Danois. Né le 18 Novem-
 bre 1626 , en Norwége , il servit sur Mer
 depuis l'âge de treize ans jusqu'à quatre-
 vingt-onze , en qualité de Quartier-Maître ,
 dans les guerres contre la Suède , sous Fré-
 deric III , Christian V & Fréderic IV. Il
 fit aussi plusieurs courses sur des Vaisseaux
 marchands , dans les Mers du Nord & du
 Sud. Il voyagea même au Brésil , & dans
 d'autres contrées de l'Amérique. Pris par
 les Algériens , sur les côtes de Barbarie , il
 vécut près de seize ans dans l'esclavage.
 Marié pour la première fois à cent onze
 ans , & devenu veuf bientôt après , il avoit
 encore en vue un autre mariage un an
 avant de mourir. Les papiers publics ont
 fait mention dans le tems , des circonstan-
 ces de sa mort. Une particularité que l'Au-
 teur de sa vie n'a pas laissé échapper , c'est
 qu'à l'exception d'une saignée qu'il se fai-
 soit faire tous les ans , il se guérissoit lui-

même par des remèdes particuliers, de toutes les indispositions qui pouvoient lui survenir.

A N G L E T E R R E .

LONDRES (*le 16 Novembre.*) Mr. Wilkes se rendit le 3 de ce mois en grand cortège auprès du Chancelier, pour lui notifier formellement son élection au poste éminent de Lord-Maire de cette Ville. Le Chancelier aiant déclaré qu'il étoit chargé, de la part du Roi, d'approuver & de confirmer l'élection de ses Bourgeois de Londres, prit Mr. Wilkes par la main, le fit asseoir à sa droite; &, après avoir porté des fantés, l'on se sépara avec de grandes marques de politesse de part & d'autre. Mr. Wilkes avoit pour devise sur son carrosse ces mots : *Arcui meo non confido.* Le onze il fut solemnellement installé dans sa dignité. Il se rendit à midi à l'Echiquier & y prêta le serment d'usage; après-quoi il fut conduit à travers une foule inconcevable de peuple à l'Hôtel de Ville, où il n'arriva que vers les cinq heures. Pendant la marche les garçons bouchers firent entendre leur bruiante musique dans *Cheapside*, tandis qu'une bande de jeunes ramonneurs de cheminées, ornés de ceinterons de papier bleu, exécutoient des danses à l'honneur du jour. Le petit-peuple, qui a sa façon de caresser, a témoigné dans la presse, avec tant d'ardeur, sa reconnoissance aux membres du Commun-Conseil, pour lui avoir donné son protecteur pour Chef de la Magistrature, que plu-

seurs n'en ont été quitte que pour avoir leurs robes de cérémonie mises en lambeaux. On dina dans cinq appartemens, & les tables étoient fournies de tout ce qu'il y avoit de plus délicieux.

Le nouveau Parlement est presque élu ; quand il le fera entièrement, il fera convoqué par commission du Roi, & après qu'on aura fait choix d'un Orateur des Communes & terminé quelques autres formalités d'usage, Sa Maj. s'y rendra pour en faire l'ouverture en forme par un discours, & les Chambres travailleront immédiatement après aux affaires publiques de leur ressort.

Quoique, pour couper court aux brigues dans les élections Parlementaires, on ait eu soin de ne laisser que le moins de tems possible pour y procéder, on croit qu'il y en aura dans le prochain Parlement un plus grand nombre de contestées, qu'il n'y en ait jamais eu depuis la révolution. Cela ne se peut guères autrement, vû le désordre qui regne le plus souvent dans bien des endroits, lorsqu'on y procède aux élections. Voici ce qu'on lit entre-autres dans une lettre écrite de Guilford le 20 d'Octobre à 8 heures du soir : *Tous les cabarets sont ouverts à ceux qui veulent s'y fouler gratis. On y trouve de tout en profusion. Les maisons sont pleines de monde, la plupart dans un état qu'on ne sauroit regarder sans indignation. Les rues, à l'heure qu'il est, sont jonchées d'yvrognes, qui, ne pouvant plus se tenir sur leurs pieds, se vautrent, se battent &*

se chamaillent à terre. Les Candidats, qui ont fait les frais de cette cochonnerie, sont le Chevalier François Vincent, M. Scawen, & le Chevalier Joseph Maivhey; aussi l'ont-ils emporté sur tous leurs concurrents.

On mande de Boston qu'il y avoit sept à huit mille hommes de milices qui s'exerçoient tous les jours en présence des Troupes & du Général Gage; & que la répartition des deux Régiments qu'on attendoit de Quebec & d'Hallifax; avoit donné lieu à une vive contestation entre le Gouverneur & les habitants: le Gouverneur vouloit les loger dans les maisons des habitants; mais ceux-ci s'y opposèrent, en soutenant que le Fort Guillaume étoit destiné par l'usage à recevoir les Troupes: la dispute dura deux jours; le Gouverneur voyant l'opiniâtreté du Peuple ordonna d'ériger des casernes. On refusa de lui fournir le bois & les matériaux dont il avoit besoin pour cet objet; il en tira des Vaisseaux de guerre, & commença à construire les casernes; après quinze jours de travail, une populace nombreuse détruisit le tout dans une nuit en présence des Troupes, qui n'avoient point ordre de tirer. On arrêta quelques personnes, mais la populace les remit en liberté. Enfin, la fureur du peuple fut incroyable à cette occasion. --- Le Général Gage a fait placer sur les fortifications de Boston, quatre pièces de canon de 24 livres de balle & huit autres de 9 livres, & fait venir de Salem un Régiment d'Infanterie qui y étoit cantonné, de sorte

qu'il y a actuellement huit Régimens à Boston. Sur-quoi la Ville lui a envoyé une Députation pour lui demander à quel dessein il faisoit planter de l'artillerie aux avenues de la Place & ouvrir à l'entour des tranchées ? Mais ce Général répondit : *qu'il n'avoit aucune intention hostile & qu'il ne songeoit qu'à se tenir sur ses gardes, en cas d'attaque de le part des habitants.* --- Une lettre de Philadelphie, datée du 22 Septembre 1774, porte que le Congrès général continuoit de se tenir tous les jours; que ses délibérations étoient tenuës secretes, & ne seroient mises au jour qu'après qu'on aura terminé les affaires qui l'occasionnent, ce qu'on croïoit devoir arriver au bout de dix jours.

A L L E M A G N E.

VIENNE (le 15 Novembre.) La Cour revint le 28 du mois dernier de Schoenbrunn en cette Ville pour y passer l'hiver. --- Le Cardinal Migazzi, notre Archevêque, est parti le 27 avec une nombreuse suite pour aller assister au Conclave à Rome. --- On présume que Mgr. l'Archiduc Maximilien passera tout l'hiver à Bruxelles. --- Mr. Gradenigo jusqu'ici Ambassadeur de la République de Venise en cette Cour, a eu le 30 du mois d'Octobre son audience de congé de LL. MM., ainsi que de la Famille I. & R. --- Le Prince Henri d'Auersperg, Duc de Munsterberg & Falkenstein, Conseiller intime actuel, Grand-Croix de l'Or-

dre de saint Etienne , Chevalier de celui de la Toifon d'or , ayant demandé à caufe de fon grand âge la permiffion de fe démettre de l'emploi de Grand-Chambellan dont il étoit revêtu , Leurs Majeftés lui ont accordé fa demande & ont conféré cette dignité au Comte François Orfini de Rosenbergh , Confeiller intime actuel & Chevalier de la Toifon d'or. La publication s'en eft faite en la manière accoutumée par le Prince de Khevenhuller-Metsch , Grand-Maître de la Maifon de Leurs Majeftés. --- Le Général Comte de Ferraris a reçu ordre , dit-on , de fe rendre au plûtôt à Bruxelles , pour y remplacer auprès de Mgr. l'Archiduc Maximilien S. Ex. M. le Comte de Rosenbergh qui eft attendu ici.

Il eft queftion de rappeler de Conftantinople Mr. de Thugut , qui y réfide en qualité d'Internonce Impérial : on dit qu'il obtiendra à fon retour un pofté diftingué & qu'il aura pour fucceffeur un des parens de Mr. le Baron de Binder. Le Baron Van Swieten , qui eft revenu de Berlin , où il étoit Miniître de cette Cour , fera revêtu du même caractère à celle de Pétersbourg , à la place du Prince Jofeph de Lobkowitz , qui reviendroit ici. Le Général de Richécourt eft parti pour la Pologne , chargé de convenir des limites avec les Commiffaires Polonois. --- On a reçu de Semlin en Hongrie le détail fuivant de l'arrivée de l'Internonce Ottoman.

Suleiman-Effendi , Envoïé de la Porte , arriva ici le 6 Octobre , au foir , réfolu de fe rendre le 8 fur la frontière Ottomane , ainfi qu'il en avoit lui-même m

même fait prévenir le Commandant de Belgrade. En conséquence Mr. le Colonel & Baron de Sturm fit toutes les dispositions pour conduire par eau à la pointe de la Save, Mr. le Ministre qui avoit paru le désirer. Suleiman s'embarqua le 8 après midi, accompagné de Mr. le Baron de Sturm, nommé à cet effet Commissaire Impérial & de Mr. de Bihn, Interprète de la Cour. Au même moment, il fut salué, selon l'usage, par 18 coups de canon de la Place, & le tambour battit par intervalle. Il arriva bientôt à la pointe de la Save, où se trouvoient sous les armes nos Troupes qu'on y avoit fait avancer le matin. Il y fut complimenté par un Membre du Divan, nommé Commissaire de la Porte pour le recevoir. Après les formalités, Mr. le Baron de Sturm lui fit dire, qu'il avoit en dépôt l'Envoïé Suleiman-Effendi, retournant de la Cour I. & R. à la Sublime Porte; qu'il étoit muni de plein-pouvoirs pour le lui remettre & qu'il lui demandoit, s'il étoit prêt à le recevoir. Surquoi le Commissaire de la Porte lui répondit: qu'il étoit muni de pareils pouvoirs pour l'accepter de sa main. Alors Mr. le Commissaire Impérial déclara que, selon une ancienne & louable coutume, en remettant un Envoïé, on lisoit publiquement un revers qu'on échangeoit ensuite. Le Commissaire de la Porte répliqua; qu'il en étoit instruit & qu'il étoit muni d'un semblable; la lecture en étant faite de part & d'autre, Mr. l'Envoïé fut remis de la manière suivante. Le Commissaire Impérial le prit par la main droite qu'il remit dans celle du Commissaire Turc, en prenant de la gauche dudit Commissaire le revers & prononça ces mots: Je vous remets ici Mr. l'Envoïé Suleiman Effendi, qui nous a été confié depuis son entrée dans les Etats Impériaux. Cette extradition solennelle fut annoncée par plus de 30 coups de canon de la forteresse de Belgrade & des environs.

Lès articles, à l'occasion desquels la ratification de la Paix entre les Russes & les Turcs avoit été différée, doivent être maintenant arrangés, à l'avantage de ces der-

niers & à la satisfaction des Puissances médiatrices. Cependant le bruit se répand que Mr. de Romanzow , que quelques avis disent fort malade , a fait de nouveau jeter des ponts sur le Danube & se prépare à repasser ce fleuve ; que les Officiers de l'Armée ont protesté qu'il leur étoit indifférent d'aller en Pologne ou à Adrianople. Si ces nouvelles étoient vraies , elles renforceroient le mystère qui a paru envelopper jusqu'ici la conclusion de la Paix. On parle aussi d'une révolution à Constantinople qui assurément mérite une ample confirmation.

BERLIN (*le 14 Novembre.*) Le Roi a fait bâtir à Potzdam un magnifique Hôpital, où l'on recevra non seulement les gens âgés & infirmes, qui y seront nourris & soignés : mais cette maison servira en même tems , pour y renfermer & faire travailler les mendiants.

On vient de publier ici par autorité un fait , qui prouve que la petite-vérole naturelle n'est pas toujours aussi dangereuse , pas même dans les maisons publiques , que les trop zélés défenseurs de l'inoculation veulent le persuader ; c'est que de 700 jeunes Gentilshommes, qui ont eu cette maladie au Corps-royal des Cadets depuis 1760 , ou à l'Académie Militaire depuis son institution , il n'en est mort que trois. Cependant l'on attend ici un Médecin Anglois , qui a inoculé plusieurs personnes à Dresde. Il avoit écrit que , s'il pouvoit trouver ici trente personnes qui voulussent s'y faire

inoculer à raison de 30 ducats chacune, il s'y rendroit; sur quoi on lui a d'abord envoyé la liste de plus de cent personnes, qui ont souscrit pour se faire faire cette opération au prix qu'il a désiré.

Lors de la dernière revue, le Roi fut frappé du grand nombre de cicatrices dont étoit couvert le visage d'un Cavalier: *Dans quel cabaret*, lui dit-il, *as-tu été marqué de la sorte? A Kolin, Sire, où vous avez si bien païez votre écot*, répondit le Soldat. Le Roi, satisfait de cette réponse, lui dit en s'en allant: *Adieu, Mr. le Capitaine;* & celui-ci sans se déconcerter, cria au Souverain: *Est-ce avec, ou sans équipage?* Avec équipage, répondit le Roi, en fouriant.

FRANCFORT (le 19 Novembre.) S. A. S. Elect. Palatine voulant profiter de la circonstance de l'élection d'un Souverain Pontife pour se rendre à Rome, en a pris la route depuis le 8 de ce mois. Ce Prince qui voyage sous le nom de Comte de Heidek, avec deux carrosses & une petite voiture de bagage, n'a à sa suite que très-peu de personnes, savoir, le Général-Major Baron de Loo, qui lui tient lieu de Grand-Ecuyer, le Chambellan & Lieutenant des Gardes Comte de Portia & le Conseiller intime Stengel, un Page, un Secrétaire, deux Valets de chambre, dont un est Chirurgien.

On apprend du Château de Rheda en Westphalie, que le Prince Albert d'Anhalt-Dessau y a épousé, le 25 du mois der-

nier , la Comteſſe Henriette-Caroline-Louiſe de la Lippe-Weiſſenfeld.

I T A L I E.

BASTIA (*le 1 Novembre.*) On eſt parvenu à déloger tous les bandits qui infeſtoient cette partie de la Corſe , & on y jouit actuellement de la plus grande tranquillité. On a lieu d'eſpérer qu'elle fera bientôt également rétablie dans la partie oppoſée de cette Province , où le fanatiſme s'étoit porté aux derniers excès. On a enfin arrêté le nommé Jean-Charles Giudicci , ci-devant Capitaine au ſervice de Paoli , qui rodoit journellement dans les villages , pour y allumer le feu de la révolte. Ce ſéditieux eſt cauſe de la perte de bien du monde , & comme il ne pouvoit inſpirer ſes ſentimens à la Nation , il ne cherchoit qu'à la détruire ; mais le malheureux a ſubi le châtement dû à ſes forfaits , & ſa mort met fin à nos troubles intérieurs.

LIVOURNE (*le 31 Octobre.*) Un Vaiſſeau de guerre Ruſſe chargé de proviſions ſortit le 19 du môle pour ſe mettre en rade & faire voile au premier vent favorable pour l'Archipel. On ne conçoit pas dans quel deſſein pluſieurs Vaiſſeaux de cette Nation ſe rendent dans les Mers du Levant malgré la concluſion de la Paix. --- On apprend de l'Île de Corſe qu'il eſt arrivé à la Baſtie quatre Bâtimens venant de Toulon avec des munitions de guerre & de bouche ,

& des recrues pour les Régimens qui font dans cette Isle & qui doivent être rendus complets, parce que la Cour de France a résolu d'y entretenir assidûment un Corps de huit mille hommes. — Un Vaisseau de guerre Turc a enlevé d'un Bâtiment François 225,000 piaftres qu'on faisoit passer de Chypre au défunt Grand-Vifir. — On écrit de Marseille qu'il est arrivé d'Angleterre au Port-Mahon trois Vaisseaux Anglois avec une grande quantité de munitions & d'agrets pour l'Escadre que les Anglois entretiennent dans la Méditerranée afin de réprimer les insultes des Algériens.

BOULOGNE (*le 5 Novembre.*) Selon des avis particuliers de Rome, environ 20 Cardinaux se font donnés parole de n'élire à la Papauté que celui qu'ils croiront en conscience en être le plus digne, sans avoir égard au rang, qu'à la naissance, ou à la recommandation, ni permettre qu'on gêne la liberté de leurs suffrages dans le Conclave, en faveur de qui ce soit. On assure même d'avance que les Cours de l'Europe, excepté peut-être celle d'Espagne, ne se mêleront en aucune manière de l'élection du Pape futur.

ROME (*le 3 Novembre.*) Le 16 du mois dernier, le Chevalier Tiepolo, Ambassadeur extraordinaire de Venise, entra au Conclave par la petite porte de la clôture & y remit ses lettres de créance au Sacré Collège, en lui faisant, au nom de sa République, des complimens de condoléance sur la mort du Pape,

& en l'assurant qu'il pouvoit compter sur toute la protection & le secours du Sénat. Le Cardinal Charles Rezzonico le remercia de ses offres gracieuses, au nom du Sacré Collège.

Le Clergé tant séculier que régulier continué de se rendre tous les matins en procession à la Basilique de St. Pierre, chantant les Litanies ordinaires, pour obtenir promptement du Dieu de miséricorde un digne Chef de l'Eglise universelle. Les Cardinaux Negroni, Boschi, Pamphili, ont réuni en différens scrutins un grand nombre de voix; il y a des spéculatifs qui devinent en faveur du Cardinal Orfini. Le Conclave devient tous les jours plus nombreux: les Cardinaux Bufalini, Borromeo, Borghèse, Acquaviva, Giraud, de Luines, Torregiani, y sont entrés; le Cardinal Castelli au contraire en est sorti, & s'est retiré à son Palais pour y rester jusqu'à ce que sa santé, un peu dérangée, se soit entièrement rétablie. L'on ne se flatte point de la venue des Cardinaux allemands, de Rodt & de Firmian; le Cardinal Jean-François Albani, trouvant que la cellule, qui lui étoit tombée en partage, étoit nuisible à sa santé, a déjà passé dans celle du premier. On ignore si le Cardinal Pozzobonelli, Archevêque de Milan, obtiendra de sa Cour la permission de venir. L'on écrit d'Espagne que l'état de la santé des deux Cardinaux de cette Nation, de Solis-Folch & de la Cerda est si chancelant, qu'on doute qu'ils puissent supporter les fatigues du voyage. Enfin, l'on croit qu'il en est de même

des deux Cardinaux Portugais, de Saldanha & de Cunha. Le Cardinal Stoppáni se trouve un peu mieux, mais ne fera vraisemblablement jamais en état d'assister à l'élection.

Le secret du Conclave perce dans le Public, malgré la promesse que les Cardinaux s'étoient faite de le garder soigneusement. On a fait des recherches pour découvrir les auteurs de cette publicité, & l'on a enfin trouvé que des espions entendoient par une ouverture de la Chapelle Sixtine tout ce qui s'y passoit. Pour leur ôter ce moyen de satisfaire leur curiosité, on a bouché toutes les ouvertures, & l'on a fermé l'avenue d'un escalier dérobé. Il y a eu un différend entre les Cardinaux d'York & Caraffa di Trajetto, ce dernier prétendant être en droit, comme Vice-Préfet, de signer les expéditions de la Congrégation des Evêques; mais le Sacré-Collège a décidé en faveur du premier.

Le Sacré-Collège a exigé de la Congrégation des affaires Jésuitiques, qu'elle lui remit entre les mains tous les actes du procès, relatifs aux prisonniers du Château St. Ange; mais que les cinq Cardinaux, Membres de cette Congrégation, avoient répondu, qu'autorisés par des Brefs antérieurs pour garder ces actes, ils ne pourroient les remettre qu'au Pape futur. Sur-quoi le Sacré-Collège auroit insisté pour les avoir, & fait des représentations, appuyées sur la puissance dont il est revêtu pendant la vacance du Siège; mais on ne fait point jusqu'ici quel en aura été l'effet. — L'Abbé Laurent Ricci, ci-devant Général des Jésuites, a fait parvenir du Château St.

Ange au Sacré-Collège une lettre , par laquelle ce vieillard plus qu'octogénaire le supplie très-humblement de lui accorder un peu de liberté dans sa prison , de lui permettre d'y célébrer la sainte Messe , & de lui faire remettre quelques-uns des livres de piété qu'il avoit laissés dans sa bibliothèque particulière , & qui faisoient toute sa consolation. Le Sacré-Collège , aiant égard à ses demandes , a enjoint au Prélat Alfani de faire rendre ces livres audit Abbé Ricci , & celui-ci s'en étant excusé sur ce que cette bibliothèque avoit été vendue , on prétend qu'il lui a été répondu qu'il devoit les chercher & les lui procurer.

F R A N C E.

VERSAILLES (*le 13 Novembre.*) Le Roi & la Reine , accompagnés de Monsieur , de Madame , de Mgr. le Comte d'Artois , de Mad. la Comtesse d'Artois , de Mad. Clotilde & de Mad. Elisabeth , revinrent ici le 10 de ce mois. Mad. Adélaïde , & Mesdames Victoire & Sophie y étoient arrivées la veille. Le 11 le Roi , Monsieur , & Mgr. le Comte d'Artois , allèrent coucher au Château de la Muette , pour se rendre le lendemain à Paris , d'où ils revinrent dîner au Château de la Muette & coucher à Versailles. — Le Roi a abrogé l'étiquette qui empêchoit la Reine de manger avec des Seigneurs de la Cour : un des avantages qui en résultent , c'est que la Reine ne sera plus séparée de son auguste Epoux par un usage de pure

formalité. On voit déjà des listes de ceux qui ont eu l'honneur d'être admis à la table de Leurs Majestés, à laquelle les Seigneurs titrés, ou non titrés ont été indistinctement appelés. --- Jusqu'à présent on ne distinguoit qu'avec peine les femmes de service à la Cour, des femmes de condition; & pour obvier à cet inconvénient, le Roi a défendu aux femmes de service près de la Reine & des autres Princesses de mettre du rouge, & leur a fait ordonner de porter toujours un tablier. --- Sa Majesté aiant trouvé qu'on jouoit trop gros jeu chez elle, a défendu qu'on mît plus de 36 livres sur chaque carte.

Le Roi a disposé du Gouvernement de la Citadelle de Lille, vacant par la mort du Marquis de Valory, en faveur du Vicomte de Sarsfield, Maréchal de Camp, Inspecteur-Général de Cavalerie.

PARIS (*le 18 Novembre.*) Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, Mr. de Marigny, Officier des Mousquetaires, s'est rendu chez Mr. le Procureur-Général du nouveau Tribunal qui étoit à la campagne. Il a été averti qu'il reviendrait vers les dix heures du matin, & est revenu lui porter une lettre de cachet qui lui enjoint de se rendre sans délai à Maubeuge où Sa Majesté l'a exilé. Ce Magistrat, qui ne s'attendoit pas à cet événement, en a été dans la plus vive émotion. Il a demandé deux heures pour se disposer; mais l'Officier lui a déclaré que les ordres du Roi étoient précis, & qu'il falloit partir sur le champ. En même-tems Mr. le

Prévôt des Marchands est venu aussi chez le Procureur-Général & y a apposé les scellés. Dans la même nuit, le Sr. Royer, Secrétaire de Mr. de Fleury, a été arrêté par un Exempt & conduit à la Bastille. On ignore quels sont les motifs de la disgrâce de Mr. de Fleury; mais il faut que son Secrétaire se soit promptement justifié, puisqu'on assure qu'il est déjà sorti de la Bastille.

Les Membres de l'ancien Parlement n'ont obéi aux ordres qui les rappelloient, qu'après la quatrième lettre de jussion. Les musiciens se sont rendu chez eux pour leur donner des sérénades, qu'ils ont refusées: les poissardes leur ont présenté un bouquet de laurier. Le 10 de ce mois ils ont reçu la lettre suivante: *Mr. je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous vous rendiez le 12 du présent mois à sept heures du matin, revêtu de votre robe de cérémonie, au Palais en la Chambre de St. Louis, à l'effet d'y attendre mes ordres en silence. Sur ce je prie Dieu &c.*

Le 12 à neuf heures moins un quart du matin, le Roi, après avoir entendu la Messe à la sainte Chapelle, est arrivé à la Grand'-Chambre du Parlement, précédé de Monsieur & de Mgr. le Comte d'Artois, du Duc d'Orléans, du Duc de Chartres, du Prince de Condé, du Duc de Bourbon, du Prince de Conty & du Comte de la Marche, Princes du Sang. Les Ducs & Pairs, les Grands-Officiers de la Couronne & les autres Personnes aiant séance au Lit de Justice, avoient devancé le Roi, qui étoit suivi du Sr. de

Miromenil, Garde des Sceaux de France, & des Magistrats du Conseil qui l'accompagnoient. Le Roi aiant ordonné qu'on prît féance, Sa Majesté a déclaré que son intention étoit de rétablir dans leurs fonctions les anciens Magistrats du Parlement; & le Garde des Sceaux; de l'ordre de Sa Maj., aiant expliqué plus amplement les volontés du Roi, Sa Maj. a ordonné au Grand-Maître des cérémonies, d'aller chercher à la Chambre de St. Louïs, les anciens Membres du Parlement, qui s'y étoient réunis en vertu d'ordres particuliers. Ils ont pris à la Grand'-Chambre, les places qu'ils font dans l'usage d'y occuper lors des Lits de Justice; après-quoi le Roi a fait enregistrer, 1°. l'Edit de rétablissement des anciens Officiers du Parlement; 2°. l'Edit de création de la charge de Garde des Sceaux de France, en faveur du Sr. de Miromenil; 3°. l'Edit de suppression des Offices qui avoient été créés dans le Parlement, & des Conseils-supérieurs; 4°. une Ordonnance; 5°. l'Edit de rétablissement du Grand-Conseil; 6°. l'Edit de rétablissement de la Cour des Aydes de Paris; 7°. l'Edit de rétablissement de la Cour des Aydes de Clermont-Ferrand; 8°. l'Edit de suppression des Offices d'Avocats du Parlement, & le rétablissement de la communauté des Procureurs; 9°. un Edit d'ampliation du pouvoir des Préfidiaux; 10°. l'Edit de suppression du Conseil-supérieur d'Arras, & de rétablissement du Conseil Provincial d'Artois. On a remarqué que le Roi a fixé particulièrement le Duc d'Orléans & le Prince de Conti. Jusqu'au mo-

ment de cette grande révolution Sa Maj. a reçu les remontrances & les observations les plus fortes, mais elle a constamment répondu : *Cela peut être vrai, cela est peut-être mal vu en politique ; mais je vois que c'est un vœu assez général & je veux être aimé.* Le Comte de Maurepas étant allé à la comédie, le Duc de Chartres donna le signal d'applaudir au Ministre, & les applaudissements furent si vifs & si soutenus que celui-ci fut sur le point de se retirer.

On prétend que Mr. le Comte du Muy, Ministre de la Guerre, a proposé de faire augmenter la paie du Soldat d'un sols six deniers par jour, & de porter au complet les Compagnies, qui, devant être de 63 hommes, ne sont pas actuellement de 24 : mais ce projet, quelque utile qu'il puisse être, pourra rencontrer des difficultés par le dérangement, qu'occasionneroit dans les finances du Roi cette augmentation considérable de dépense.

D'après les conférences tenuës par des Militaires distingués, & présidées par des Maréchaux de France, il a été rendu une Ordonnance du Roi, en date du 3 Octobre, concernant le Corps-royal d'Artillerie. Ce nouveau règlement, qui contient 100 pages in-4°, statué dans le plus grand détail sur la composition des pièces, & sur toutes les parties du service de l'Artillerie.

P A Y S - B A S .

BRUXELLES (*le 16 Novembre.*) Par une Ordonnance en date du 3 Septembre,

Le Conseil des Domaines & Finances avoit révoqué en partie celle du 9 Juillet précédent, en restreignant la liberté de l'exportation des grains à l'étranger à certains départemens; il vient encore d'interdire celle-ci, & de remettre les choses sur le pied où elles étoient avant le 9 Juillet.

L'on fait ici les plus grands préparatifs pour l'inauguration de la Statue équestre de notre Sérénissime Gouverneur-Général. — S. A. R. a signé le contrat de mariage du Comte d'Arberg de Vallengin, & du Saint Empire, Général-Major & Chambellan de LL. MM. I. R. A., avec la Princesse Françoise de Stolberg; la bénédiction nuptiale leur a été donnée à l'Abbaye de Coudenberg, par le Comte d'Arberg, Evêque d'Amizon, Suffragant de Liège.

LA HAYE (*le 14 Novembre.*) Les Directeurs de la Colonie de Surinam obtinrent le 6 Novembre 1772, une résolution des Etats-Généraux, en vertu de laquelle on envoya contre les Nègres révoltés, un Bataillon de Troupes réglées de la République, commandé par le Colonel Fourgeou. La guerre, en ce Pais-là, consiste à harceler sans cesse les ennemis dans les bois, par des marches & des contre-marches, à ruiner leurs habitations, à les disperser par bandes, qu'ils ne puissent, ni se réunir pour attaquer les Colons, ni former des espèces de Villes, où les nouveaux transfuges noirs & blancs trouveroient un asile. C'est par ces moyens que le Colonel Fourgeou est parvenu

en huit mois , à détruire plusieurs établissemens des rebelles. Mais en sauvant les Colons , il a perdu la meilleure partie de ses soldats. L'insalubrité du climat , jointe aux longues fatigues qu'ils ont éprouvées , dans d'épaisses forêts , à travers des marais profonds , sans chemins frayés , sans retraite pour la plupart du tems , & sans possibilité de dresser des tentes , ni de se procurer d'autre nourriture que celle que chacun traînoit après soi , ne laisse plus aux ordres de ce Colonel , qu'un nombre insuffisant de Troupes pour continuer cette malheureuse guerre. En conséquence , le Stadhouder vient de proposer aux Etats-Généraux , de rappeler ces débris d'un Bataillon sacrifié à la défense d'une Colonie où sont placées les fortunes de tant de particuliers de la République , & d'y substituer incessamment des Troupes fraîches. Cette proposition a été admise sans difficulté , par L. H. P. , & les ordres nécessaires pour l'envoi d'un autre Bataillon , viennent d'être expédiés.

M O R T S.

Louis , Marquis de Mailly , Comte de Rubempré , Chef du nom & des armes de la Maison de Mailly , Maréchal des Camps & Armées du Roi , est mort à Paris le 7 Octobre , à l'âge de 52 ans.

Mr. Rœmer Vlacq , Vice-Amiral de la Province de Hollande & de West-Frise au Département d'Amsterdam , est mort à Gouda le 26 du mois d'Octobre.

Jeanne-Aimée , Duchesse de Holstein-Beck , Comtesse Douairière de Sylva Tarouca , est morte à Vienne , le 30 Octobre , âgée de 96 ans.

Herman Annibal, Comte de Blumeggen, Evêque de Kœnigsgrätz en Bohême, Prévôt mitré de l'Eglise Collégiale, Tréfoncier du Grand-Chapitre d'Olmutz, Conseiller intime actuel de LL. MM. I. & R., Seigneur de Lettovičz & Wifowitz, est mort âgé de 58 ans.

Marie Béatrix, Baronne de Breiden-Landenberg, Abbessè du Chapitre des Chanoinesses de l'Abbaye d'Andlau au Diocèse de Strasbourg, & en cette qualité Princesse du St. Empire, est morte en cette Abbaye, le 12 Novembre, dans la 74^e. année de son âge. Elle avoit été Coadjutrice de Marie-Sophie, Baronne d'Andlau, qui a été Abbessè de ce Chapitre pendant 52 ans. Marie-Françoise, Baronne de Flachslanden, sa Coadjutrice depuis plusieurs années, lui succède.

Christophe-Daniël, Baron de Dankelmann, Président de la Régence de Minden, Grand-Croix de l'Ordre de St. Hubert, est mort à Berlin, âgé de 71 ans, après avoir servi avec honneur la Famille Royale, en différens emplois, pendant 40 ans.

Antoine-Michel, Comte d'Althan, Chambellan de LL. MM. I., Général de Cavalerie, Colonel propriétaire du 20^e. Régiment des Carabiniers, est mort à Vienne, le 1. Nov. âgé de 58 ans.

Charles-Cesi-Muti, Duc d'Acquasparte, est mort à Rome le 23 Octobre, après une longue & pénible maladie, âgé de 70 ans. Il a institué son héritier universel le Duc de Rignano, âgé de 8 ans, & il a fait des legs considérables en faveur de son Epouse, née Duchesse Cesi-Muti. Les Exécuteurs testamentaires sont les Cardinaux Conti & Orfini d'Arragona, qui ont pour adjoint le Sieur Antamori.

Frédéric-George-Charles-Ernest de Mecklenbourg, né il y a quelques mois & que le Roi de la Grande-Bretagne venoit de nommer Capitaine au Régiment du Prince Charles de Mecklenbourg, est mort le 5 Novembre d'une inflammation de poitrine.

Le Comte de Schulenburg, Grand-Veneur & Lieutenant-Général, est mort à Hehlen, le 30 du mois d'Octobre.

On écrit de Turin qu'un nommé André Brizio de Bra y est mort le 19 d'Octobre d'une chute, âgé de 122 ans 7 mois & 25 jours. Il jouissoit encore d'une bonne fanté.

Dans le dernier Journ. p. 594. l. 21. de l'appeller, lisez, ils s'aviferent de l'appeller. FIN.

T A B L E.

RUSSIE.	{ Pétersbourg.	645
	{ Riga.	646
TURQUIE.	{ Constantinople.	650
	{ Grand-Caire.	652
POLOGNE.	(Varsovie.	652
ESPAGNE.	(Cadix.	656
PORTUGAL.	(Lisbonne.	658
SUEDE.	(Stockholm.	658
DANNEMARCK.	(Coppenhague.	661
ANGLETERRE.	(Londres.	664
ALLEMAGNE.	{ Vienne.	667
	{ Berlin.	670
	{ Francfort.	671
ITALIE.	{ Bastia.	672
	{ Livourne.	672
	{ Boulogne.	673
	{ Rome.	673
FRANCE.	{ Versailles.	676
	{ Paris.	677
PAYS-BAS.	{ Bruxelles.	680
	{ La Haye.	681
	{ Morts.	682